

Fiche de poste : Enseignant, responsable adjoint du pôle scolarisation de la MDPH

Circonscription Quimper ASH handicap : ienhand29.ash@ac-rennes.fr - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Enseignant responsable du pôle scolarisation mis à disposition de la MDPH Poste à temps plein
Lieu d'exercice	Maison Départementale des Personnes Handicapées - QUIMPER
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Description du poste	L'enseignant - met en place des tableaux de bord de suivi d'activité - échange avec les services de l'Education nationale, les services sociaux, administratifs et médicaux - organise et pilote le travail en partenariat pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés avec les partenaires (Education nationale, services et établissements médico-sociaux,...) - participe à des séminaires, colloques - participe et anime des actions au sein du réseau de partenaires (formations, réunions de synthèse, interventions) - pilote l'évaluation des demandes de compensation en situation scolaire - analyse et évalue les besoins dans le parcours de scolarisation, dans le respect des procédures - participe aux réunions de synthèse internes et externes à la MDPH en tant que référent de scolarisation - prépare les dossiers des élèves en situation de handicap et les présente de façon synthétique aux membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) - apporte son expertise en matière de scolarisation lors des CDAPH - informe les membres de la CDAPH sur les questions relevant de son expertise
Conditions d'exercice	L'enseignant est placé sous la double autorité de la Directrice de la MDPH et de l'Inspectrice de Quimper ASH Handicap
Compétences attendues	L'enseignant possède des aptitudes à - l'analyse et à la synthèse - l'écoute et à l'adaptabilité nécessaires au travail en équipe ou en partenariat - la médiation avec les familles - la communication - la rédaction Il doit faire preuve de : - - disponibilité. - rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative
Connaissances	L'enseignant doit avoir des connaissances sur : - la notion de handicap et ses conséquences sur l'élève et ses apprentissages - les textes officiels, les dispositifs et les structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap. - les procédures d'orientation et de compensation du handicap.
Certification	L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI, ou du CAPA-SH.
Régime indemnitaire	Les circulaires interministérielles des 24 juin 2005 et 24 octobre 2005 prévoient que les personnels mis à disposition des MDPH conservent leur régime de rémunération dans toutes ses composantes.